



PHOTO

**DOSSIER D'INSCRIPTION 2019/2020**  
**BEBE NAGEUR (enfant né de 2019 à 2015)**  
**JARDIN AQUATIQUE (enfant né en 2014)**

Bébé Nageur	Jardin Aquatique
Dimanche 9H30-10H15 : 6mois-18mois Dimanche 10H15-11H15 : 18mois-4ans	Dimanche 11H15-12H15 : 4-6ans - De 11H15-11H45 : parents dans l'eau - De 11H45-12H15 : Jardin Aquatique

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TELEPHONE(S) : .....

E-MAIL (**OBLIGATOIRE**) : .....

**A compter de la saison sportive 2019/2020, la FFN impose de licencier tous les adhérents du club. Le montant de la licence, de 22 €, s'ajoute donc à la cotisation.**

**PIECES A FOURNIR AVEC CE DOSSIER :** 1 photo d'identité à agraffer en haut de cette page, 1 enveloppe timbrée à votre adresse (par famille), 1 certificat médical d'aptitude à la pratique des bébés nageurs datant de moins de 3 mois, le règlement de la cotisation : 192 € (20€ de frais d'adhésion + 150€ pour l'inscription à un créneau d'activité + 22€ de frais de licence) en chèque à l'ordre de l'ASV Natation, ou espèces, formulaire de licence FFN, et le règlement intérieur du club (ci-joint) dûment daté et signé.

**HORAIRES DES PERMANENCES D'INSCRIPTION A LA PISCINE :**  
**Tous les dimanches matins entre 9h30 et 12h, à la piscine.**

**IMPORTANT : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE. LES DOSSIERS DOIVENT ETRE REMIS IMPERATIVEMENT LORS DES PERMANENCES (LES DOSSIERS ENVOYES PAR LA POSTE SERONT SYSTEMATIQUEMENT RENVOYES). MERCI.**

# EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASV NATATION

## COTISATION

La cotisation se décompose en trois parties : les frais de licence FFN, les frais d'adhésion au club d'un montant de 20 euros et les frais d'inscription à chacune des activités pratiquées au sein du club. En cas d'inscription à plusieurs activités ou plusieurs créneaux d'activité, les frais d'adhésion ne sont dus qu'une fois. La cotisation est due dans son intégralité avant le démarrage des activités. Le règlement de la cotisation s'effectue en espèces ou par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'ASV Natation.

En cas de non encaissement des sommes remises, l'adhérent ne sera pas admis aux séances de l'activité.

Sur demande (de préférence lors de votre inscription), une attestation de cotisation pourra vous être délivrée (pour les participations des Comités d'entreprises, par exemple).

## REMBOURSEMENT

Une séance d'essai gratuite est proposée à tout nouvel adhérent.

Les frais relatifs à la pratique de l'activité (150 euros) pourront être remboursés intégralement sur demande de l'adhérent dès lors qu'il n'aura participé qu'à la séance d'essai. **Les demandes de remboursement seront systématiquement rejetées dès lors que l'adhérent aura participé à au moins une séance suivant sa séance d'essai.**

Les frais de licence et d'adhésion au club (20 euros) ne sont remboursables en aucun cas

Les éventuels litiges seront examinés au plus tard le 31 décembre de l'année.

**En cas d'absence à un cours, l'adhérent ne pourra pas prétendre au rattrapage de ce cours en se présentant à d'autres créneaux que celui spécifié lors de l'inscription.**

## SECURITE/DISCIPLINE

Tout agissement ou comportement répréhensible voire dangereux (chahut, désobéissance ou non-respect des consignes, vol, dégradation...) entraînera automatiquement et sans délai l'exclusion de l'intéressé du Club, sans indemnité ou remboursement d'aucune sorte.

Chaque adhérent est responsable de la sécurité des objets lui appartenant. **Le club rejette toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets personnels. Il est recommandé à chaque adhérent d'utiliser un casier de vestiaire en le fermant à clés ou de placer objets et effets personnels dans un sac qu'il gardera au bord du bassin le temps de la séance.**

**Le port du slip ou boxer de bain est obligatoire pour les hommes dans toutes les activités.**

## PARENTS

Les parents doivent être présent dans l'eau pendant l'activité Bébé Nageur. Les séances se déroulent avec au maximum deux accompagnateurs majeurs dans l'eau.

Pour le créneau du Jardin Aquatique, les parents sont invités à sortir de l'eau à 11H45 afin que leurs enfants suivent le cours collectif proposé par les éducateurs. Dès la fin du cours, passée l'heure et/ou dès la sortie des locaux, la responsabilité du Club ne saurait être engagée.

**Je soussigné(e)..... reconnais avoir pris connaissance de cet extrait et m'engage à le respecter. J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'accident. Je reconnais avoir satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE autorisant la pratique de la natation ou de l'aquagym.**

J'autorise / n'autorise pas l'ASV Natation à publier sur son site ([www.asvnatation.com](http://www.asvnatation.com)) des photos de moi-même prises lors des compétitions, entraînements ou autres activités diverses du club.

**Fait à.....Le.....**

**Signature :**

## **AUTORISATIONS PARENTALES**

(\*rayer les mentions inutiles)

Je soussigné(e) .....

Père / Mère / Tuteur légal\* de l'enfant.....

- autorise / n'autorise pas\* celui-ci à participer aux activités au sein de l'ASV Natation.

- autorise / n'autorise pas\* l'ASV Natation à prendre en photo l'enfant cité ci-dessus pendant les activités au sein de l'ASV Natation et éventuellement à publier ces photos dans des supports internes du club (site internet, presse...). J'ai pris bonne note que cette disposition n'ouvre droit à aucune rémunération.

Fait à..... Le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :